Image not found or type unknown

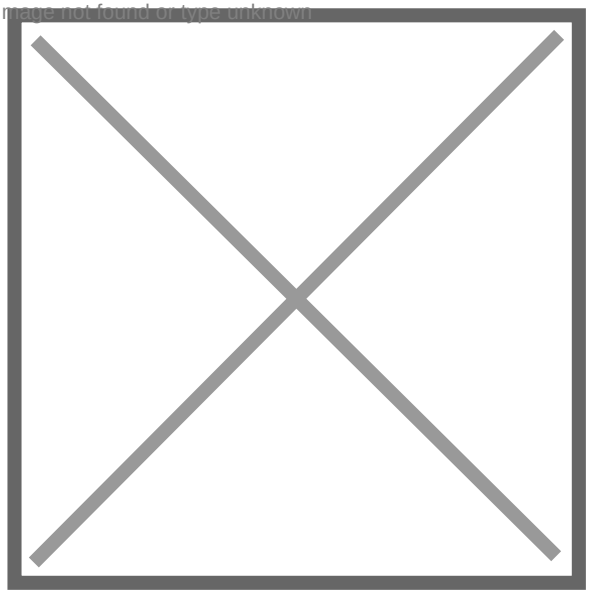

Mise à pied conservatoire, que faire

Par **jacky rouzaut_old**, le **09/12/2007** à **16:31**

Bonjour, voici le courrier que j'ai reçu de mon employeur (je suis en CDD)
"Nous vous convoquons le 11 décembre à 16 heures à l'agence ..... à un entretien préalable à un éventuel licenciement. Vous pouvez vous faire assister par un délégué du personnel ou tout autre salarié de l'entreprise; Nous vous signifions votre mise à pied conservatoire jusqu'à la date de l'entretien". Voilà et je ne sais pas de quoi l'on m'accuse. Personne ne veut rien me dire. J'essaye depuis mercredi de contacter le délégué du personnel, après 10 messages sur son répondeur pas de réponse. Ne devaient pas t'ils me donner le motif de mon éventuelle faute ?
Merci pour votre aide.
Cordialement.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés